




Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de BILLERE

Envoyé en préfecture le 12/06/2023
Reçu en préfecture le 12/06/2023
Publié le 
ID : 064-216401299-20230609-20230610-DE

Délibération n° 2023-06-10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

SEANCE DU VENDREDI 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à 19 heures, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :

01/06/2023

Date d'affichage :

01/06/2023

Nombre de membres :

Afférents : 33

Présents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Votes :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : M. LALANNE, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. CHAVIGNE, Mme FRANCO, M. CABANES, Mme FOURCADE, M. BALMORI, M. COLLET, Mme LOURAU, Mme DE BOISSEZON, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, M. BAYSSAC, Mme VEILHAN, M. LESCHIUTTA, Mme BOGNARD, M. RIBETTE.

Absents excusés : M. JACOTTIN, Mme FERRER, M. OCHEM, M. MAZODIER, Mme AUCLAIR, M. NASSIEU-MAUPAS, M. MONTAUT, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. MAUBOULES, Mme WEISS, Mme LABOURET, M. ARCHAMBEAU, Mme SCHIANO, Mme FLOUS, M. FRETAY, M. DEFRASNE.

Pouvoirs : M. JACOTTIN à M. BALMORI, Mme FERRER à Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. OCHEM à M. CABANES, M. MAZODIER à Mme LOURAU, Mme AUCLAIR à M. CHAVIGNE, M. NASSIEU-MAUPAS à Mme FOURCADE, M. MONTAUT à M. TALAALOUT, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA à M. COLLET, M. MAUBOULES à M. BAYSSAC, Mme WEISS à Mme FRANCO, Mme LABOURET à Mme GARCIA-ORCAJADA, M. ARCHAMBEAU à M. LALANNE, Mme FLOUS à M. RIBETTE, M. FRETAY à M. LESCHIUTTA, M. DEFRASNE à Mme BOGNARD.

Secrétaire de séance : M. TALAALOUT

N° 2023-06-10

DÉNOMINATION DES VOIES

RAPPORTEUR : M. Julien BAYSSAC

La Ville de Billère doit dénommer :

- La voie qui sera créée dans le nouveau lotissement construit sur la parcelle de la maison Clair Jos, en jonction avec la rue de la Plaine

- et la place du Monument aux Morts, desservi par la rue de l'Eglise.

La commission culture propose de rendre hommage à une figure féminine pour la nouvelle voie qui se dénommerait ainsi « Allée Joséphine Baker » et un héros billérois de la seconde Guerre mondiale pour la Place du Monument aux Morts qui se dénommerait « Place Colonel Achille Muller ».

Vu l'avis favorable de la commission culture du 4 mai 2023,

Le Conseil municipal invité à délibérer décide :

- **DE DÉNOMMER** la rue du lotissement sur la parcelle de la maison Clair Jos « Allée Joséphine Baker » et la Place du Monument aux Morts « Place Colonel Achille Muller ».

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- 1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- 2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean-Yves LALANNE

